Envoyé en préfecture le 13/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le
ID : 073-217302058-20260807-20260702-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	***COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***
Nombre de conseillers En exercice: 11 — Présents: 8 — Votants: 10 — Absents: 1	**Séance du 7 août 2026** L'an deux mil vingt-six, le sept du mois d'août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de Vincent BRAND, Maire.
Date de convocation : 28/07/2026 Date d'affichage de la délibération : 13/08/2026	**Présents :** Alexandra BERGER, Yann BERGER, Vincent BRAND, Anaïs DIDELLE, Sébastien GENOULAZ, Ann-Charlotte GINET, Françoise LESTRAT, Daniel PILLET. **Elu ayant donné pouvoir :** André DAZY pouvoir à Françoise LESTRAT et Justine PEPIN pouvoir à Anaïs DIDELLE **Absent :** Alex GERBIER **Secrétaire de séance** : Alexandra BERGER

Délibération n°2026-07-02: Engagement pour la certification de la gestion durable des forêts PEFC

La commune est engagée dans la certification de la gestion durable de ses forêts et cet engagement arrivant à échéance, le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **RENOUVELLE SON ENGAGEMENT** dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pendant 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Le Pontet possède.
- **S'ENGAGE** à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, s'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier ;

Total de surface à déclarer : 401.8 ha relevant du Régime forestier et sous gestion ONF ;

- **S'ENGAGE** à respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans sa forêt ;
- **ACCEPTE** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles il s'est engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, la commune aura le choix de poursuivre son engagement, ou de résilier son adhésion par courrier adressé à PEFC Territoires « région AURA» ;
- **ACCEPTE** les visites de contrôle en forêt par PEFC « région AURA » et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, qu'elle conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur ;

Envoyé en préfecture le 13/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le
ID : 073-217302058-20260807-20260702-DE

- **S'ENGAGE** à mettre en place les actions correctives qui lui seront demandées par PEFC « région AURA» en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;
- **ACCEPTE** que cette participation au système PEFC soit rendue publique ;
- **S'ENGAGE** à respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- **S'ENGARE** à s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC « région AURA» ;
- **S'ENGAGE** à informer PEFC « région AURA» dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune ;
- **DÉSIGNE** le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

Vote : 10 voix pour – adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Alexandra BERGER

MAIRIE du PONTET (Savoie)

Le Maire,
Vincent BRAND

Acte rendu exécutoire le 13 août 2026 - télétransmis en préfecture de Savoie et affiché le 13 août 2026